



Aux parents des élèves de Seconde,

Madame, Monsieur.

Nous vous rappelons qu'utiliser une calculatrice graphique programmable est un objectif important dans le programme de mathématiques au lycée. Cependant, les dernières générations de calculatrice posaient réellement des problèmes d'égalité.

C'est pourquoi le ministère de l'éducation nationale a décidé qu'à compter de la session 2019 (BO n° 14 du 2 avril 2015) une nouvelle réglementation sur l'usage des calculatrices aux examens sera en usage et seules les calculatrices possédant un mode examen bloquant les programmes lors des épreuves seront autorisées.

Attention aussi aux calculatrices soldées ou achetées d'occasion, ces modèles risquent d'être des anciennes calculatrices sans le mode examen et ne seront donc pas utilisables le jour de l'épreuve d'un quelconque examen ou concours. Les calculatrices possédant le mode examen sont reconnaissables au logo suivant :



Les professeurs du lycée T. corneille recommandent à leurs élèves de choisir le modèle **TI 83 Premium CE edition Python** (environ 70 €).

En effet, il est important que les élèves disposent de modèles semblables car le langage de programmation est très différent d'une marque et d'un modèle à l'autre.

Ce modèle convient à la préparation de n'importe quel baccalauréat.

L'équipe de professeurs de mathématiques